

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 05 décembre 2023**

Délibération n°93

Phase 2 de la réorganisation des services.

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 29 novembre 2023, dématérialisée et affranchie le 29 novembre 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la mairie annexe de la Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU ⁴ Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ¹ M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS ²	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Romain GIGANT Mme Leïla OULAMA M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN	Mme Yannicke SEVERIN M. Sylvain ARTHEMISE M. Jérémy TURPIN Mme Linda MANENT Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY est arrivée dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°93

² M. Alix GALBOIS est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°100

³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°122 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASSL

⁴ M. Bernard MARIMOUTOU a quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote des délibérations n°122 et 123

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°92	26	5	14		31	0	0
Pour les délibérations n°93 à 99	27	5	13		32	0	0
Pour les délibérations n°100 à 121	28	5	12		33	0	0
Pour la délibération n°122	28	5	13	1	31	0	0
Pour la délibération n°123	28	5	13		32	0	0
Pour les délibérations n°124 à 127					Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'Doihoma
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 5 décembre 2023 Délibération n°93	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
	PHASE 2 DE LA REORGANISATION DES SERVICES	

I – RAPPORT DE PRESENTATION

A. CONTEXTE ET SENS

1. Les objectifs présidant à la réorganisation des services

La Maire rappelle à l'Assemblée que la réorganisation de l'administration communale et l'optimisation de ses moyens ont été placées **au cœur du projet de mandature** et ont été identifiées comme un levier impératif à actionner pour que les ambitions portées par l'équipe municipale tant pour l'amélioration du quotidien des habitants que pour la préparation de l'avenir du territoire puissent se concrétiser.

Dans ce cadre, à la suite d'un **audit organisationnel** finalisé en janvier 2021, une première phase de la réorganisation des services a été orchestrée et un **nouvel organigramme** a été adopté par délibération n°37 en date du 26 mai 2021.

Pour mémoire, il s'agissait à l'occasion de cette première pierre de la refondation du service public communal de répondre aux objectifs suivants :

- **Le sens** : l'organisation doit refléter l'esprit et les valeurs du projet de mandature et faciliter la compréhension de tous de leur contribution à l'œuvre commune ;
- **L'efficacité et la qualité des relations avec les bénéficiaires** : l'organisation doit faciliter la réactivité des services et la compréhension du qui fait quoi pour les partenaires, les usagers, les élus et les agents ;
- **La responsabilisation et la prise d'initiative** : l'organisation doit libérer les initiatives et favoriser la responsabilisation et la contribution des acteurs à tous les niveaux ;
- **La transversalité** : l'organisation doit favoriser les échanges et les collaborations entre services de directions et directions générales adjointes distinctes sur les projets et les processus qui nécessitent de la transversalité ;
- **La performance** : l'organisation doit favoriser la mise en œuvre de leviers d'économies et du pilotage de l'activité (mutualisation de compétences, guichet de réception des demandes/ relations usagers et partenaires...).

Ainsi, cinq pôles avaient été créés avec une architecture comprenant un nombre égal de directions par direction générale adjointe, regroupées avec une recherche de cohérence.

L'évaluation de cette organisation à l'épreuve de la réalité du quotidien conduit à ajuster certains volets du fonctionnement des services communaux et à proposer une réorganisation permettant de poursuivre la montée en puissance de la réalisation du programme de mandature. C'est dans ce contexte que s'inscrit la phase 2 de la réorganisation des services.

2. Le sens de la phase 2 de la réorganisation

Le lancement de cette phase 2 de la réorganisation des services s'inscrit pleinement dans le cadre de **la trajectoire de progrès** qui avait été identifiée et annoncée dès l'adoption du nouvel organigramme de la mandature en mai 2021.

Cette phase 2 a pour notamment objet de **compléter l'organigramme façonné par pôles et par directions par une déclinaison des directions en services.**

En mai 2021, il avait été prévu de laisser le soin aux DGA et directeurs concernés, en lien avec les élus délégués, après avoir développé une certaine expérience de la mise en œuvre de leurs missions et du fonctionnement des services placés sous leur autorité, de formuler des propositions permettant d'affiner leur organisation.

En outre, cette nouvelle étape de la refondation de l'administration communale a été mise en exergue dans le cadre du bilan à mi-parcours comme étant une priorité de la suite de la mandature.

En effet, deux ans et demi après l'adoption du nouvel organigramme de la Ville, l'heure est également venue de procéder à des ajustements de l'organisation de l'administration **y compris au niveau des Directions pour tenir compte de l'expérience et des enseignements de la première moitié de mandat.**

Il en ressort la nécessité de :

- revoir certains périmètres de directions à la faveur d'une meilleure réactivité et d'une plus grande proximité des services concernés,
- renforcer et développer certaines missions dans une logique opérationnelle plus efficiente,
- fusionner des directions ou services qui concourent à la réalisation d'objectifs convergents.

Compte tenu des enjeux identifiés, **cette phase 2 se concrétisera en plusieurs étapes** distinguant les projets de réorganisation aboutis et partagés et ceux restant à consolider dans le cadre de l'arrivée récente ou prochaine de nouveaux cadres supérieurs.

Les projets de réorganisation aboutis et partagés soumis à la validation des élus dans le cadre de cette délibération concernent les pôles suivants :

- **Pôle Proximité et Citoyenneté**
- **Pôle Développement Territorial Durable**
- **Pôle Cadre de Vie et Travaux** : amorce de la réorganisation des services techniques avec **l'évolution de la Direction des bâtiments et celle du service embellissement.**
- **Pôle Finances, Optimisation et Contrôle** : amorce de la réorganisation du pôle avec celle de **la direction de la commande publique.**

- Pôle Ressources et Modernisation : sans attendre la réorganisation générale des services de ce pôle et au regard de l'ampleur des défis à relever sur le volet ressources humaines, il est proposé d'opérer sans délai un premier renforcement des moyens affectés au pilotage des RH avec notamment **la mise en place d'une direction adjointe des ressources humaines**.

Enfin, afin de compléter l'information des élus municipaux, il convient d'indiquer qu'outre les autres pôles ou directions de l'administration communale qui feront l'objet d'un réajustement ultérieur, **les services du CCAS et ceux de la Caisse des écoles** feront également l'objet d'une réorganisation avant la fin du premier trimestre 2024.

B. PROPOSITIONS DE REAJUSTEMENT

1. POLE PROXIMITE ET CITOYENNETE

Il s'agit à la fois de procéder aux déclinaisons des directions de ce pôle qui se trouvent confortées et de mettre en œuvre les redéfinitions de périmètres des directions qui, à l'épreuve des faits, ont mis en lumière un réel besoin d'ajustement.

En effet, la phase 2 de la réorganisation des services se traduit au niveau du Pôle Proximité et Citoyenneté par une transformation majeure impactant l'actuelle Direction de l'Épanouissement Humain qui a la responsabilité du déploiement de politiques publiques prioritaires pour la mandature.

a. L'évolution de la Direction de l'Épanouissement l'Humain

En effet, il y a lieu de **scinder cette Direction de l'Épanouissement Humain** qui gère de nombreux services en lien direct avec la population et les forces vives du territoire en trois nouvelles directions.

L'enjeu de ce resserrement des périmètres et du renforcement de l'encadrement des services concernés est de garantir **la réactivité et la fluidité de la gestion des demandes** qui naissent dans le champ de la vie associative, sportive et culturelle de la ville.

Il est également apparu nécessaire **d'accroître la visibilité des actions** portées dans ces domaines, tant à l'échelle du territoire communal qu'à l'échelle de la vie des quartiers afin de renforcer l'efficacité des moyens dédiés, mais aussi faciliter l'appropriation par la population des actions concourant à l'émancipation citoyenne et à l'épanouissement humain.

Que ce soit en matière de vie associative, de sport, de culture, de politique de la ville ou encore de gestion des maisons communales de proximité, l'équipe municipale entend amplifier la dynamique créée depuis trois ans et permettre le déploiement d'un service communal plus qualitatif et plus efficace.

Ainsi il est proposé de remplacer l'actuelle Direction de l'Épanouissement Humain par :

- ❖ **Une Direction des sports et de la culture**
- ❖ **Une Direction de la cohésion territoriale et de la promotion de la santé**
- ❖ **Une Direction de la vie associative et du développement local**

La nouvelle direction des sports et de la culture articulera les missions des actuels service des sports et service culturel. Sa déclinaison interne sera présentée dans la prochaine étape de la phase deux de la réorganisation afin de tenir compte de l'ensemble des besoins et défis d'une direction ainsi redessinée.

La Direction de la cohésion territoriale et de la promotion de la santé se composera :

- **d'un service de la cohésion territoriale** qui sera notamment chargé de donner davantage de lisibilité au déploiement de la politique de la ville sur le territoire communal. Au-delà du contrat de ville, notre commune bénéficie également d'une cité éducative qu'il s'agit d'ancrer dans notre paysage et de développer. De même, le service aura pour mission de veiller à l'effet levier du Contrat de Ville en tissant des liens plus étroits et optimisés avec les autres dispositifs de la politique de la ville portés par d'autres services communaux ou par le biais de la Caisse des Écoles. Il devra être le garant de la cohérence d'ensemble de cet écosystème local de correction des inégalités.
- **Et d'un service promotion de la santé** qui aura la responsabilité de piloter le déploiement du Contrat Local de Santé (CLS) en lien avec l'ARS et de renforcer les actions de prévention de la santé portées jusqu'ici par le CCAS. Dans ce cadre, il est mis fin à l'adossement d'un volet « promotion de la santé » à la « mission management du risque » qui est pour sa part directement rattachée à la Direction générale des services.

En outre, la nouvelle Direction de la vie associative et du développement local est érigée pour tenir compte de l'ampleur des missions et sollicitations portées jusqu'ici tant au niveau du service des maisons communales de proximité qu'au niveau du service vie associative. Le tournant pris dans le cadre de cette phase 2 de la réorganisation nous conduit également à proposer une nouvelle déclinaison des services de cette direction.

Ainsi, la Direction de la Vie Associative et du Développement Local s'articulera comme suit :

- **un service développement de la vie associative ;**
- **un service proximité et éducation populaire ;**

Chargé de poursuivre la transformation des anciennes maisons de quartiers en maisons communales de proximité, ce service aura la charge de les faire vivre en **véritables espaces et outils d'éducation populaire** et de contribuer ainsi à l'animation et au développement des quartiers. Chevilles ouvrières de ce service, les missions d'« ambassadeurs de quartiers » expérimentées sur la première partie de mandat seront consolidées dans le cadre de l'adoption définitive de cette fonction et d'une ouverture de postes correspondant au maillage actuel et à venir des MCP. Un poste de référent des ambassadeurs viendra compléter l'organisation du service ;

- **un service citoyenneté active**, qui aura en particulier pour mission de veiller à l'ancrage des conseils participatifs citoyens dans le quartier et au suivi des réflexions et propositions émergeant dans le cadre de ces espaces de démocratie participative.

b. La déclinaison opérationnelle des Directions de l'Éducation et de la Restauration

L'ajustement du pôle passe également par la clarification des services composant chacune des directions ayant vocation à être consolidée au cœur de l'organigramme communal.

❖ Ainsi, la **Direction de l'Éducation** pilotera les services suivants :

- **Service gestion quotidienne des écoles**
- **Service des inscriptions**
- **Service des moyens généraux**
- **Service des interventions de maintenance et travaux**
- **Service administratif**

Il est à noter que les coordonnateurs (trices) des écoles seront positionnées au niveau du service de gestion quotidienne des écoles. Leur mission en lien avec la supervision du bon fonctionnement des écoles de leur secteur et de leurs référent(e)s et d'interface avec la Direction de l'Éducation et au besoin les autres services et directions support de la collectivité sont ainsi confortées.

Enfin, au regard de l'ampleur des défis de management à relever au niveau de cette direction, il est proposé de stabiliser dans l'organigramme l'assistance de la direction de l'éducation par une direction-adjointe.

❖ La **Direction de la Restauration collective** conserve une appellation et un périmètre inchangés. Néanmoins, conformément à la vocation de la phase 2 de la réorganisation des services, il est proposé de tirer les leçons de l'expérience des mois écoulés depuis mai 2021 pour assurer la déclinaison opérationnelle de cette direction. Cette dernière se présentera comme suit :

- **Service administratif**
- **Service de production**
- **Service des moyens logistiques et de l'entretien des locaux**

Là aussi, eu égard aux enjeux de management et à l'impératif de résultat au quotidien attachés à ce volet de l'administration communale, la Direction de la Restauration Collective sera également assistée d'une direction-adjointe.

Telles sont donc les propositions d'ajustements qui sont formulées au niveau du Pôle Proximité et Citoyenneté. Afin de fluidifier et consolider le fonctionnement de ce pôle qui concentre une grande partie du personnel communal et des axes prioritaires de la mandature, il est proposé la création d'une mission « appui et pilotage » directement rattachée au DGA Proximité et Citoyenneté.

Seule la **Direction de la prévention et de la tranquillité** fera l'objet d'une réorganisation ultérieure, dans le cadre d'une réflexion globale menée autour d'une évolution de la Police municipale et d'une redéfinition des articulations des missions de sécurité, de prévention et de tranquillité publique.

2. POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

La Pôle Développement Territorial Durable connaît l'une des refondations les plus profondes de cette phase 2 avec :

- **La fusion de la Direction du Patrimoine et de l'identité culturelle et la Direction du tourisme et du marketing territorial** qui donnera naissance à une Direction du tourisme, du patrimoine et du marketing territorial
- **Le transfert du service agricole** au sein de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette mission était initialement exercée sous le périmètre de la direction

du développement économique, de la ruralité et de l'insertion. Cette dernière devient de ce fait la Direction du développement économique et de l'insertion

- **La création d'une mission transversale** directement rattachée au DGA et composée des chargés de missions intervenant sur les thématiques suivantes :
 - o « quartiers productifs » et développement économique
 - o développement durable local
 - o « action cœur de ville »

La DGA ajustée se présentera comme énoncé ci-après.

a. L'évolution de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme et ses conséquences sur le volet économie et insertion

❖ La nouvelle Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Remodelée dans sa déclinaison des services et dans son périmètre, la Direction de l'Aménagement et de l'urbanisme sera à l'issue de cette phase 2 de la réorganisation composée des services suivants :

- **Service Urbanisme et habitat**
- **Service Aménagement Opérationnel** lui-même composé de 2 cellules dont les moyens humains seront à renforcer :
 - o Cellule « stratégie foncière »
 - o Cellule « Aménagement des espaces publics »

Il est proposé de rattacher directement les agents en charge de la mission alignement et du SIG au Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

- **Service ruralité et développement des hauts** afin de permettre un déploiement de la stratégie communale agricole plus efficace et en cohérence avec l'aménagement du territoire.
- **Service adressage** qui serait rattaché également au Pôle Développement Territorial Durable et à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, en lieu et place du Pôle Finances, Optimisation et Contrôle.

❖ La Direction de l'Économie et de l'Insertion

Le volet ruralité étant transféré à l'aménagement du territoire, la Direction de l'Économie et de l'insertion serait composée des services suivants :

- **Service développement économique**
- **Service accompagnement & insertion**

b. La création de nouvelles directions

❖ La Direction du tourisme, du patrimoine et du marketing territorial

Cette nouvelle direction serait issue d'une fusion des précédentes directions « Tourisme et du marketing territorial » et « patrimoine et identité culturelle ».

Il est proposé de rattacher la mission « marketing territorial » directement à la Direction du tourisme, du patrimoine et du marketing territorial.

Cette direction serait composée des services suivants :

- **Service développement touristique**
- **Service valorisation du patrimoine**

❖ **La création d'une Direction du NPNRU**

Afin de donner une plus grande visibilité et des moyens plus conséquent à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du NPNRU, il est proposé de transformer l'actuelle mission NPNRU en véritable Direction opérationnelle de plein exercice. Sa déclinaison en services sera néanmoins à opérer dans la prochaine étape de notre réorganisation.

3. LES EVOLUTIONS DE DIRECTIONS PIVOTS DES AUTRES POLES

a. Les nouvelles déclinaisons au sein du Pôle Cadre de Vie et Travaux

❖ **La nouvelle architecture de la Direction du Patrimoine Bâti**

Le pôle Cadre de vie et travaux doit faire l'objet d'une évolution dans une étape à venir de la phase 2 de la réorganisation des services. Au moment du lancement de cette phase 2, objet de la présente délibération, seule la direction des bâtiments est appelée à évoluer en Direction du Patrimoine bâti.

Il est proposé de faire évoluer comme suit l'architecture des services rattachés à cette **direction du patrimoine bâti** :

- **Service Exploitation et Maintenance**
- **Service Conduite d'Opération**
- **Service Assistance Technique**
- **Service Ressource et méthodes**

Chacun de ces services se décline en unités voire en cellules en ce qui concerne le service Exploitation et Maintenance.

❖ **La redéfinition de l'organisation du « Service Embellissement »**

L'embellissement de la ville fait partie des priorités de la mandature et il y a lieu de redessiner l'organisation de cet ancien service « parcs et jardins » afin qu'il puisse répondre avec plus d'efficacité et d'efficacités aux objectifs fixés.

Ainsi, à l'instar de la démarche qui a prévalu au niveau du service propreté urbaine, il est proposé de **sectoriser également le service embellissement**, en sortant de la persistance dans les faits d'un pilotage en fonction des parcs et jardins pour inclure l'ensemble des espaces publics communaux qui ne sont pas seulement à maintenir propres mais véritablement à embellir, par de la végétalisation, du fleurissement et par des apports d'éléments décoratifs notamment dans les ronds-points du secteur.

4 secteurs d'embellissement seront créés et pilotés par des coordonnateurs et pour compléter le fonctionnement de ce service, il convient de créer en son sein une pépinière avec un responsable dédié et une cellule aménagements décoratifs, avec notamment pour mission de transformer positivement l'image de nos ronds-points et autres délaissés communaux.

b. L'organisation interne de la Direction de la Commande publique et le renforcement des moyens du Pôle Ressources et Modernisation

❖ L'organisation interne de la Direction de la Commande Publique

La Pôle Finances, Optimisation et Contrôle fera lui aussi objet d'une réorganisation ultérieure. A ce stade et afin de conforter l'organisation mise en place jusqu'ici, il est proposé de formaliser uniquement la Direction de la Commande Publique et sa déclinaison en services opérationnels :

- **Service Marchés** : Ce service est garant du respect de l'ensemble des procédures de commande publique de la ville et en particulier du respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, du code de la commande publique, des règles internes et du bon fonctionnement de la CAO. Il doit également s'assurer que les pratiques de la ville en la matière permettent la plus grande efficacité et la plus grande sécurité juridique. À ce titre :

- Il informe les services des évolutions réglementaires et législatives, et propose une évolution, le cas échéant, des procédures et process internes ;
- Il prévoit des formations en interne sur les marchés et le droit de la commande publique pour transmettre un savoir-faire et limiter le risque contentieux.
- Il s'occupe de la gestion de la plateforme de dématérialisation des marchés.
- Il s'occupe de la passation des marchés et procède à la vérification administrative des actes s'y afférents (ordre de services, cessions de créances, avenants, acte de sous-traitance, ...).

En contrepartie, les services de la ville le sollicitent en vue de la vérification des différents éléments nécessaires à la passation d'un marché.

- **Service Achats** : est en charge des vérifications des demandes d'achat et de l'élaboration des bons de commandes. Il est ainsi associé lui aussi dans la définition des besoins en raison de sa qualité d'expert sur les commandes passés par la ville et sur le contrôle et la vérification des prix.

- **Service Approvisionnement** : en charge de la gestion des fournitures, intervient en service d'appoint et comme service centralisateur des fournitures de bureau, de la définition des besoins, du suivi des commandes et de l'inventaire physique du patrimoine communal. Ce service Approvisionnement se distingue du magasin technique positionné au sein des services techniques. Ce dernier a en charge la gestion du matériel qui répond aux besoins spécifiques du secteur technique : matériel espaces verts, matériel pour le bâtiment, matériel pour la voirie et des produits d'entretien pour les agents d'entretien. Le responsable de service serait assisté d'un adjoint et un gestionnaire de stock composeraient l'équipe de ce service.

❖ Le renforcement des moyens du Pôle Ressources et Modernisation

Le Pôle Ressources et Modernisation fera partie intégrante de la prochaine étape de la refondation de l'administration communale. Il s'agit notamment de tenir compte des arrivées récentes (novembre 2023) et à venir (décembre 2023) de la DGA Ressources et Modernisation et des cadres en charge de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Archives. Ces derniers seront nécessairement associés à la réflexion sur la réorganisation du pôle et à la déclinaison des directions en services opérationnels.

A ce stade, il est proposé eu égard à l'ampleur des défis à relever au niveau de ce pôle de le renforcer par le biais de la mise en place d'une direction adjointe des RH et d'un(e) chargé(e) de mission directement rattaché à la Direction des RH.

Il est à noter que la Direction des Archives évolue pour intégrer également la mission de délégué à la protection des données.

Enfin, au-delà d'une assistance de direction dédiée, la DGA Ressources et Modernisation est complétée par le rattachement direct d'un(e) chargé(e) de mission stratégie transversale

Tels sont donc les principaux éléments constitutifs du lancement de cette phase 2 de la réorganisation des services. Cette dernière est appelée à se prolonger dans une nouvelle étape qui permettra de finaliser les réflexions en cours sur les transformations à mettre en œuvre pour optimiser le fonctionnement de l'administration communale et faciliter le déploiement du projet de mandature.

Dans ce cadre, la Direction générale des services connaîtra également des évolutions quant aux missions et directions qui lui sont directement rattachées afin de la conforter dans son rôle de pilotage stratégique de l'administration communale et de tenir compte des évolutions proposées au niveau des directions générales adjointes.

A ce stade, il convient toutefois de noter que la mission management du risque n'intègre plus de volet santé et que le secrétariat du maire intégrera aussi le périmètre des services hiérarchiquement rattachés à la Direction générale des services.

L'organisation interne du Secrétariat général sera revisitée en lien avec les réflexions en cours sur l'amélioration de la relation citoyenne, associant également des services du Pôle Ressources et modernisation.

La Direction de la Communication fera l'objet d'une déclinaison ultérieure en services opérationnels et d'un renforcement de ses moyens humains.

L'ensemble des chantiers identifiés pour finaliser la réorganisation des services devront être pris en charge de manière prioritaire dans les semaines à venir pour aller au bout de la démarche de refondation de l'administration inscrite au cœur du projet de mandature.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 29 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité pour la municipalité d'instaurer une nouvelle organisation administrative et technique pour répondre aux objectifs de la deuxième partie du mandat,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

Article 1 : d'APPROUVER le lancement de cette phase 2 de la réorganisation des services et ses conséquences sur l'organigramme tel qu'exposé dans le présent rapport,

Article 2 : d'AUTORISER Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**